

Annecy, le 15 Octobre 2018

La directrice académique des services de l'Éducation nationale

à
Mesdames et Messieurs les Directeurs
des écoles publiques

Mesdames et Messieurs les Directeurs
des écoles privées

S/C de
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Éducation Nationale

Copie à :
- Monsieur HERITIER
Directeur diocésain de l'enseignement catholique

Martine BESSON

Inspectrice de
l'éducation Nationale
Pré-élémentaire 74

Bureau 408

Secrétariat :
Nicole Déronzier

Mél. :
ien-mat74@ac-
grenoble.fr

Téléphone
04.50.88.47.07
Télécopie
04 50 51 47.36

Adresse postale
Direction des Services
départementaux de
l'éducation nationale
Cité administrative
7 Rue Dupanloup
74040 Annecy Cedex

Objet : note de service des écoles maternelles

« L'école favorise l'ouverture de l'élève sur le monde et assure, conjointement avec la famille, l'éducation globale de l'enfant. Elle assure la continuité des apprentissages. L'objectif général de l'école maternelle est de développer toutes les possibilités de l'enfant, afin de lui permettre de former sa personnalité et de lui donner les meilleures chances de réussir à l'école élémentaire et dans la vie en le préparant aux apprentissages ultérieurs. L'école maternelle permet aux jeunes enfants de développer la pratique du langage et d'épanouir leur personnalité naissante par l'éveil esthétique, la conscience de leur corps, l'acquisition d'habiletés et l'apprentissage de la vie en commun. » (code de l'éducation article D321-1).

L'école maternelle est le lieu de construction de la sécurité émotionnelle, école de la bienveillance où le cognitif et l'épanouissement se conjuguent.

Les premières années de la scolarité sont déterminantes pour préparer la réussite des enfants et les aider à prendre confiance en eux.

L'objectif de prévenir la difficulté scolaire, fixé par le Président de la République lors des Assises de la maternelle en mars 2018, passe par une ambition renforcée pour ce cycle d'enseignement. L'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire dès trois ans à la rentrée 2019 en est la mesure la plus significative. Elle constitue un levier pour éviter l'exclusion scolaire dès le plus jeune âge de la part la plus fragile de la population, soit par discrimination d'origine, soit par l'assignation géographique, soit par éloignement des attentes du système scolaire.

L'école de la confiance se traduit pour le cycle 1 au travers d'orientations fortes, plaçant en premier lieu l'école maternelle comme l'école du langage. Les acquis langagiers contribuent à l'égalité des chances.

L'exigence formulée de 100% de réussite au CP ne peut que s'inscrire dans la poursuite du développement des habiletés langagières dans le domaine de l'oral et de l'écrit, dans le cadre scolaire d'apprentissage et d'activités destinées à engager les élèves à parler, écouter, réfléchir et essayer de comprendre.

Cette égalité se construit également au travers des dispositifs d'accueil et de scolarisation des enfants de moins de trois ans dans les territoires les plus fragiles. La mobilisation de tous les acteurs éducatifs, le partenariat avec les communes et la CAF contribueront à cet objectif, là où les conditions seront réunies dans notre département.

.../...

L'école maternelle est également celle de l'épanouissement. Les recherches en neurosciences attestent de la nécessité de l'instauration d'un lien sécurisé de l'enfant avec les adultes qui lie la qualité de la relation affective de l'enfant avec la réussite scolaire.

La place des familles est primordiale. L'école maternelle est la première étape de la scolarité d'un enfant et fonde les conditions d'un dialogue réussi entre les enseignants et les parents, dans un climat de confiance et de respect mutuels.

La réussite des élèves ne peut s'effectuer que dans une collaboration concertée au sein de chaque école entre tous ses acteurs, entre enseignants au sein de l'équipe pédagogique, et avec les ATSEM. La modification de leur statut, affirmant leur appartenance à la communauté éducative, appelle à une collaboration professionnelle renforcée dans une complémentarité des fonctions au service des élèves.

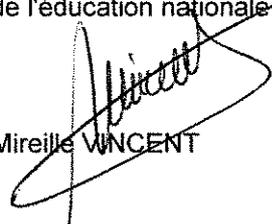
Des actions de formation conjointes seront conduites cette année ; une conférence sera programmée sur le thème du lien entre enseignant et ATSEM dans le cadre de la semaine de la maternelle.

Les enseignements dévolus au cycle 1, définis dans le programme 2015, n'engagent en rien une approche primarisée de l'enseignement. Toutefois la présentation étayée des acquis de fin de grande section aux enseignants de CP, la contribution des enseignants de maternelle à l'analyse des évaluations CP ne pourront qu'enrichir l'expertise de tous pour faciliter l'accès des élèves aux apprentissages fondamentaux.

C'est ainsi que l'école maternelle pourra apporter toute sa contribution à l'atteinte de la cible de 100% de réussite au CP.

Vous trouverez en pièce jointe un document d'accompagnement, élaboré par Mme Besson, IEN en charge des maternelles, vous proposant des éléments organisationnels et des recommandations pédagogiques. Ces ressources vous aideront à mettre en œuvre de manière opérationnelle ces objectifs au service d'une première scolarisation réussie de vos élèves. Le programme de formation proposé dans le département, en accompagnement des propositions nationales, et en portage des modules élaborés par le pôle départemental 74 auprès des circonscriptions y figure également.

Pour la rectrice et par délégation,
la directrice académique des services
de l'éducation nationale de la Haute-Savoie,



Mireille VINCENT